

Faculté de droit > Enseignements > Programme des cours > Planification du patrimoine

COURS[Présentation](#)**SUPPORTS DE COURS**[Accès aux supports de cours](#)**Planification du patrimoine****Responsables de l'enseignement**

Nom	Fonction	Téléphone	Bureau	Structure
Margareta Baddeley	professeure ordinaire	37 98485	4056	CIVIL
Oriana Jubin	assistante suppléante	37 98493	4057	CIVIL

Descriptif du cours

Conserver et, si possible, augmenter son patrimoine, s'assurer de disposer d'assez de moyens pour les cas d'un divorce ou la retraite, disposer de ce qui doit advenir de sa fortune en cas de décès relèvent des préoccupations de nombreuses personnes. Les choix à faire ne sont pas simples, car les instruments à disposition sont multiples et les conséquences tant personnelles que juridiques sont complexes.

La réalité des cas qui se présentent est très diverse et ne saurait être cernée et traitée de manière exhaustive dans un cours. L'accent sera donc mis sur l'approche en matière de planification : identifier le ou les buts de la planification, déterminer les instruments disponibles pour atteindre ce ou ces buts entièrement ou partiellement et en choisir le ou les plus adéquats. Parmi les instruments étudiés figureront notamment ceux offerts par les droits du mariage, du divorce, de la prévoyance et des successions, dans le cadre d'un partenariat enregistré de personnes homosexuelles, par la donation et par diverses formes de propriété, y compris la fondation et le trust.

Maîtrise en droit civil et pénal (MDCP)**Cursus**

Programme : Master en droit

Type de cours : obligatoire

Crédits ECTS : 6